

### 3<sup>e</sup> département

Börsenstrasse 15  
Case postale, CH-8022 Zurich  
Téléphone +41 44 631 87 00  
Fax +41 44 631 39 31  
<http://www.snb.ch>

Zurich, le 14 novembre 2005

Marchés monétaire et des changes  
TJN/HG/PMI

### **Simplification de la procédure appliquée aux recours à la facilité pour resserments de liquidités (pensions de titres au taux spécial)**

Mesdames, Messieurs,

D'ici à la fin de l'année en cours, les pensions de titres au taux spécial, avec dépôt de couverture «BNS» à la SIS, auront entièrement pris le relais des crédits lombard traditionnels. Les limites déjà ouvertes au titre du nouveau système atteignent plus de 10 milliards de francs, soit un montant supérieur au total auquel s'élevaient les limites pour crédits lombard.

La Banque nationale suisse (BNS) entend simplifier, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2005, la procédure appliquée aux recours à la facilité pour resserments de liquidités. Chaque jour ouvré, après l'arrêt de clearing du SIC (en règle générale à 16h00), les banques disposeront de 15 minutes pour annoncer leurs besoins en liquidités via la plate-forme de négoce électronique Eurex Repo. Seules les offres inférieures ou égales aux limites ouvertes par la BNS seront acceptées. Les appels d'offres se dérouleront de manière analogue à ceux pour pensions de titres dans le cadre des opérations principales de financement.

Pour les banques, le nouveau système facilitera les recours à des liquidités au moyen de pensions de titres au taux spécial et assurera un déroulement ordonné des opérations. Les conditions et les modalités opérationnelles sont décrites dans la «Note sur la facilité pour resserments de liquidités» (voir annexe). Les banques ayant une limite pour crédits lombard traditionnels peuvent encore y recourir, jusqu'à la fin de l'année 2005, selon la procédure habituelle.

Nous restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél.: +41 44 631 87 00, Marchés monétaire et des changes).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Banque nationale suisse

Thomas J. Jordan

Karl Hug